

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

ALM CREDIT EURO ISR (Code ISIN Part IC : FR0007071006)

Ce fonds est géré par **AG2R LA MONDIALE GESTION D'ACTIFS**
FIA de droit français

Objectifs et politique d'investissement :

De classification « **Obligations et autres titres de créances libellés en euro** », le fonds a pour objectif d'obtenir sur un horizon de 5 ans minimum une performance nette de frais de gestion supérieure à celle de l'indice de référence « Bloomberg Barclays 1-10 years euro Corps Ex-bbb & Tier 1, UT2 & JunSub Index » en mettant en œuvre une stratégie ISR.

Cet indice est représentatif d'obligations d'émissions libellées en Euro du secteur privé dont la maturité résiduelle est comprise entre 1 an et 10 ans. Cet indice est libellé en euros, calculé coupons réinvestis.

90% minimum des investissements du fonds sont en titres vifs ou en parts ou actions d'OPC gérés ou non par la société de gestion. Ces investissements ont été réalisés selon la méthodologie d'investissements socialement responsable (ISR) définie par la société de gestion et décrite ci-dessous. **Pour la sélection des titres vifs**, la société de gestion utilise une approche ISR dite « Best-in-class » qui consiste à noter les émetteurs des titres pour ne retenir que ceux ayant les meilleures pratiques. Sur la base de cette notation, pour les émetteurs privés, seuls les titres des émetteurs ayant une note environnementale, sociétale et de gouvernance (ESG) parmi les plus performantes de leur secteur d'activité peuvent être en portefeuille. Pour les émetteurs souverains, les Etats ayant une note figurant parmi les 60% meilleurs au sein de l'univers d'investissement de départ peuvent être retenus en portefeuille. L'évaluation des entreprises et des Etats porte sur les enjeux **environnementaux** (ex : réduction des émissions de gaz à effet de serre, biodiversité), **sociaux** (ex : gestion des restructurations, taux de pauvreté) et **de gouvernance** (ex : prévention de la corruption, qualité des instances de gouvernance).

En ce qui concerne la **sélection des OPC internes et externes**, l'univers d'investissement initial est composé uniquement d'OPC ayant obtenu le Label ISR ou un label européen équivalent. Les OPC sont ensuite sélectionnés à l'issue d'un processus de gestion décliné en trois étapes. La **première étape** consiste à appliquer un filtre quantitatif pour réduire l'univers des OPC sélectionnés. La **deuxième étape** permet de prendre en compte des données extra financières, tout en s'assurant du respect de la politique d'investissement responsable d'AG2R LA MONDIALE par les OPC sélectionnés. La **troisième étape** porte sur l'analyse qualitative du processus de gestion des OPC externes sélectionnés à l'issue de l'étape précédente.

Les OPC sélectionnés peuvent a priori mettre en place des approches ISR différentes et indépendantes les unes des autres. Néanmoins, la cohérence entre ces différentes approches ISR est appréciée par leur alignement avec les politiques d'Investissement Responsable (IR) appliquées par chaque OPC sélectionné et celles mises en place par AG2R LA MONDIALE.

Les critères de sélection des titres vifs et d'OPC ISR, exposés ci-dessus, sont détaillés à la rubrique « Stratégie d'investissement » du Prospectus.

Le fonds peut, par ailleurs, investir jusqu'à 10% de son actif net dans des titres vifs et/ou des parts ou actions d'OPC n'ayant pas été

soumis à une analyse ISR ou ayant été mis sous surveillance par l'équipe d'analyse ISR.

Le fonds est investi :

- Jusqu'à 110% de son actif net en titres de créance et d'obligations libellés en euro d'émetteurs privés cotés sur un marché réglementé de la zone euro et/ou de Londres dont la notation est supérieure ou égale à A- ou équivalent, d'après l'analyse de la société de gestion s'appuyant éventuellement sur les notes publiées par les émetteurs.

- Jusqu'à 30% de l'actif net, en obligations et autres titres de créances du secteur privé cotés sur un marché réglementé de la zone euro et/ou de Londres dont la notation est supérieure ou égale à BBB- ou équivalent, d'après l'analyse de la société de gestion s'appuyant éventuellement sur les notes publiées par les émetteurs, à la condition que les titres notés minimum A- ou équivalent représentent au moins 60% de l'actif net.

- Jusqu'à 5% de son actif net, dans des obligations et titres de créances cotés sur un marché réglementé d'un des pays de l'OCDE, émis dans une devise autre que l'euro, de notation supérieure ou égale à A- ou équivalent, d'après l'analyse de la société de gestion s'appuyant éventuellement sur les notes publiées par les émetteurs et non couvert en risque de change.

- Jusqu'à 10% de son actif net en parts ou actions d'OPCVM de droit français ou étranger de classification AMF ou catégories « Actions françaises » et/ou « Actions de pays de la zone euro » et/ou « Actions des pays de l'Union européenne » et/ou de type monétaires standard et/ou court terme.

Le fonds peut également investir, jusqu'à 10% de son actif net, dans des OPC multi-actifs (actions, obligations, monétaire) dont l'univers d'investissement est constitué de façon prépondérante d'obligations convertibles et titres assimilés émis par une société dont le siège social est situé dans un pays membre de l'OCDE.

Le fonds peut être exposé aux marchés actions via des obligations convertibles émises par des sociétés dont le siège social se situe dans un pays membre de l'OCDE (maximum 10% de l'actif net).

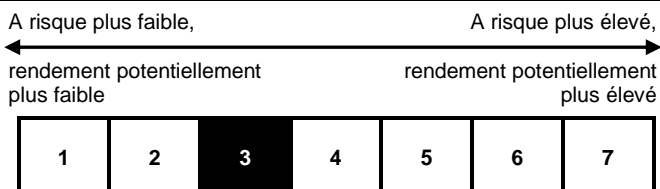
Des instruments financiers à terme réglementés et de gré à gré dans des pays membres de l'OCDE peuvent être utilisés à titre de couverture dès lors que le fonds possède les actifs correspondant à l'exécution du contrat ou à l'exercice de l'option (ou titres assimilables). Ces titres ainsi que leurs contreparties sont reconnus éligibles sous l'angle de l'évaluation ESG. Des *swaps* de taux et/ou de change ayant des contreparties notées A- minimum ou équivalent sont utilisés à titre de couverture du risque de change dans la limite de 15% de l'actif net.

Les demandes de souscriptions et de rachats sont émises à tout moment auprès de BNP Paribas SA et centralisées tous les jours jusqu'à 12h30. Elles sont exécutées sur la base de la valeur liquidative du jour et sont livrées ou réglées en J+2.

Le fonds (Part IC) capitalise son résultat net et ses plus-values.

Recommandation : ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans les 5 ans.

Profil de risque et de rendement :



Le fonds « **ALM CREDIT EURO ISR** » est classé dans la catégorie [3] de l'indicateur synthétique, du fait de son investissement dans des obligations qui entrent dans la composition de son actif net.

- Cette donnée est basée sur la volatilité du fonds ;
- les données historiques utilisées pour calculer l'indicateur synthétique peuvent ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du fonds ;
- la catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et peut évoluer dans le temps ;
- la catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- le capital investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Risques importants pour le fonds non pris en compte dans cet indicateur : **Risque de contrepartie** : Le fonds est exposé au risque de faillite, de défaut de paiement ou à tout autre type de défaut de toute contrepartie avec laquelle il aura conclu un contrat ou une transaction.

Frais :

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du fonds y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	5%
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	0,20% (*)
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

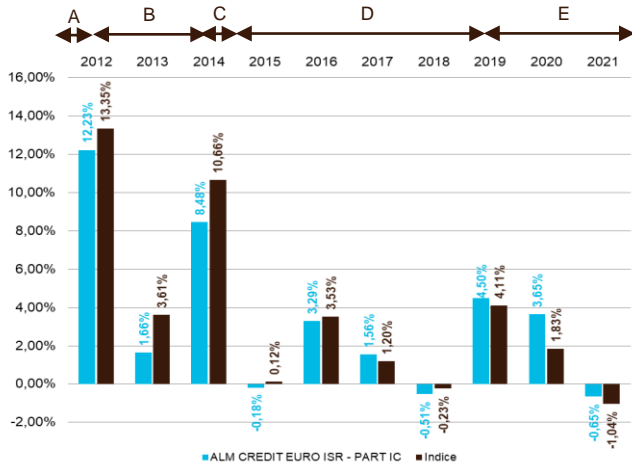
(*) Le chiffre des frais courants communiqué se fonde sur les frais de l'exercice précédent clos en décembre 2021. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous reporter à la rubrique 13 « Frais et commissions » du prospectus de ce fonds disponible auprès d'**AG2R LA MONDIALE GESTION D'ACTIFS – 151- 155 Rue de Bercy 75012 Paris**, et sur le site internet www.ag2rmondiale-ga.fr.

Les frais courants comprennent les paiements à la société de gestion, aux administrateurs, dépositaire, conservateur et conseiller, les frais d'enregistrement, d'audit, de distribution et de rétrocession.

Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais de transactions, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le fonds lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective, les frais de courtages, les taxes et coûts connexes, les frais de négociation, les appels de marge et les commissions en nature.

Performances passées



- Les performances présentées ne constituent pas une indication fiable des performances futures ;
- Les frais courants ont été inclus dans le calcul des performances passées ; les frais d'entrée ont été exclus du calcul des performances passées ;
- Le fonds a été créé le 25/04/2002.
- La part IC a été émise en 2002.
- La monnaie dans laquelle les performances passées ont été évaluées est l'euro.

Les performances affichées ont été réalisées dans des circonstances qui ne sont plus d'actualité. A compter du 25 juillet 2014, le fonds a modifié sa stratégie d'investissement, et son indicateur de référence.

Les performances affichées ont été réalisées dans des circonstances qui ne sont plus d'actualité. A compter du 14 juin 2016, le fonds a modifié sa stratégie d'investissement, et son indicateur de référence.

- A : Depuis la création : EuroMTS 5-7 ans
- B : Depuis le 30/03/12 : EuroMTS 5-7 ans (CR, clôture)
- C : Depuis le 25/07/2014 : Merrill Lynch AAA-A
- D : Depuis le 03/10/2014 : BofA Merrill Lynch 1-10Year Euro Corporate excluding BBB&Tier1, Upper Tier2 and Junior Subordinated
- E : Depuis le 10/01/2019 : Bloomberg Barclays 1-10 years euro Corps Ex-bbb & Tier 1, UT2 & JunSub Index (ticker Bloomberg I 34374)

Informations pratiques :

- **Dépositaire** : BNP Paribas SA
- **Souscripteurs concernés** : Le fonds n'est pas ouvert aux résidents des États-Unis d'Amérique / *US persons* (la définition est disponible dans le prospectus). Le montant minimum de souscription initiale par porteur exprimé en euros ou en nombre de parts est d'une part (la valeur d'origine d'une part est de 1 000 euros).
- **Lieu et modalités d'obtention d'information sur le fonds (prospectus /rapport annuel/document semestriel)** : toutes les informations concernant le fonds peuvent être obtenues en s'adressant directement auprès de la société de gestion : **AG2R LA MONDIALE GESTION D'ACTIFS – 151-155 rue de Bercy – 75012 Paris**, et sur le site de la société de gestion www.ag2rmondiale-ga.fr.
- **Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative** : la valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion : **AG2R LA MONDIALE GESTION D'ACTIFS – 151- 155 rue de Bercy – 75012 Paris**.
- **Politique de rémunération du personnel de la société de gestion actualisée** : les détails de cette politique actualisée sont disponibles sur le site de la société de gestion AG2R LA MONDIALE GESTION D'ACTIFS : <http://www.ag2rmondiale-ga.fr>. Un exemplaire sur papier sera mis à disposition gratuitement sur demande
- **Fiscalité** : selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du fonds peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner auprès du commercialisateur ou distributeur du fonds.
- **Catégories de parts** : ce fond est constitué d'autres types de parts. La responsabilité d'AG2R LA MONDIALE GESTION D'ACTIFS ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du fonds.

Ce fonds est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers. AG2R LA MONDIALE GESTION D'ACTIFS est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers. Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 1^{er} octobre 2022.